

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/10/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/10/2013

Délibération n° D-2013-460

**ZAC POLE SPORTS : Acquisition du foncier équipé et travaux
spécifiques relatifs aux espaces publics du parc et mail actif et
du cordon boisé Est**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**ZAC POLE SPORTS : Acquisition du foncier équipé
et travaux spécifiques relatifs aux espaces publics
du parc et mail actif et du cordon boisé Est**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Convention Publique d'Aménagement signée par la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement le 13 juillet 2005 et le dossier de réalisation de la ZAC Pôle Sports approuvé en Conseil municipal le 26 janvier 2007 prévoient que la Ville de Niort, concédant de l'opération, acquiert le foncier équipé intégrant, le cas échéant, les travaux spécifiques relatifs aux équipements publics.

Au vu de la poursuite des missions confiées à l'aménageur et de l'avancée des travaux d'aménagement, comme exposé dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté au Conseil municipal du 3 juin 2013, il convient aujourd'hui de finaliser les cessions de terrains à la Ville de Niort et de procéder à l'acquisition par la Collectivité des terrains d'assiette du parc et mail actif qui seront regroupés en une unité foncière et du cordon boisé Est (parcelle II97).

Cette acquisition d'un montant global de 3 501 243,91 € HT (4 187 487,71 € TTC) est décomposée en 2 unités foncières, comme indiqué sur le plan joint en annexe :

		Surface du terrain en m ²	Prix du terrain en € HT (14,21 € / m ²)	Prix du terrain en € HT (10,90 € / m ²)	Montants des travaux spécifiques réalisés (dont honoraires) en € HT	TVA	Prix de cession en € TTC
Parc et mail actif	IK 80p	79 312 m ²	1 127 023,52 €	/	/	220 896,61 €	1 347 920,13 €
	ZL 358p	87 642 m ²	1 245 392,82 €	/	/	244 096,99 €	1 489 489,81 €
	II 61	2 845 m ²	40 427,45 €	/	/	7 923,78 €	48 351,23 €
	II 109	66 890 m ²	950 506,90 €	/	/	186 299,35 €	1 136 806,25 €
	II 95	24 m ²	341,04 €	/	/	66,84 €	407,88 €
	II 100	51 m ²	724,71 €	/	/	142,04 €	866,75 €
	II 103	307 m ²	4 362,47 €	/	/	855,05 €	5 217,52 €
	II 105	420 m ²	5 968,20 €	/	/	1 169,77 €	7 137,97 €
EstCordon boisé	II 97	8 902 m ²	/	97 031,80 €	29 465,00 €	24 793,37 €	151 290,17 €
TOTAL		246 393 m²	3 374 747,11 €	97 031,80 €	29 465,00 €	686 243,80 €	4 187 487,71 €

Le versement interviendra à la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété soit 4 187 487,71 € TTC comprenant :

1°). le prix des terrains équipés avec ou sans travaux spécifiques déjà réalisés, soit 3 501 243,91 € HT correspondant au prix de vente Hors Taxe décomposé tel que détaillé ci-dessus.

2°). la totalité de la TVA affectant le prix total de cession soit 686 243,80 €.

Les frais et droits relatifs à cette acquisition, seront supportés par la Ville de Niort.

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition d'un ensemble de terrains de 246 393 m², situé dans la Zone d'Aménagement Concerté du Pole Sports, constituant les terrains d'assiette du parc et du mail actif et du cordon boisé Est, tel que ces terrains apparaissent sur le plan ci-annexé, moyennant le prix total de 4 187 487,71€TTC ;

- autoriser Madame le Maire l'acte notarié à intervenir et à payer tous les frais et droits s'y afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD